

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration – Soixante-neuvième session**

Rome, 3-4 mai 2000

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES**

1. Le Comité de vérification des comptes a été créé en vertu d'une décision prise par le Conseil d'administration à sa quinzième session en avril 1982. Cette décision prévoyait notamment la nomination, pour un mandat de deux ans, d'un membre du Conseil d'administration de chaque liste et d'un membre suppléant habilité à assister aux réunions du Comité en cas d'empêchement du membre.

2. Pour assurer la transmission des connaissances et de l'expérience acquises et donc permettre aux futurs membres d'avoir une meilleure idée du rôle et des fonctions du Comité, celui-ci a formulé une recommandation – approuvée par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session – en vertu de laquelle les deux membres de chaque liste nommés au Comité pouvaient être soit un membre soit un membre suppléant du Conseil d'administration et seraient nommés membres à part entière du Comité. Pour assurer la continuité des travaux, il était souhaitable de reconduire dans ses fonctions pour le mandat suivant au moins un des deux membres de chaque liste, quoique la décision finale en matière de continuité ou de roulement revienne à chaque liste.

3. À sa soixante-troisième session, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une nouvelle répartition des membres du Comité de vérification des comptes, en fonction de la nouvelle composition du Conseil d'administration, comme suit:

Liste A: 4 sièges

Liste B: 2 sièges

Liste C: 3 sièges

4. Ces sièges comprendraient celui du président. Il a d'autre part été décidé que la présidence du Comité reviendrait automatiquement à la liste A.



5. En conséquence, le Conseil d'administration, à sa soixante et unième session, a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité de vérification des comptes:

<b>Liste A</b>	<b>Liste B</b>	<b>Liste C</b>
Autriche	Algérie	Argentine
France	Nigéria	R. P. D. de Corée
Japon		République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni (présidence)		

6. À sa soixante-troisième session, le Conseil d'administration a approuvé la nomination de la Chine et du Kenya au Comité de vérification des comptes pour remplacer la R.P.D. de Corée et la République-Unie de Tanzanie, qui avaient cessé d'être membre suppléant et membre du Conseil d'administration, respectivement. La composition actuelle du Comité est donc la suivante:

<b>Liste A</b>	<b>Liste B</b>	<b>Liste C</b>
Autriche	Algérie	Argentine
France	Nigéria	Chine
Japon		Kenya
Royaume-Uni (présidence)		

7. En ce qui concerne le mandat du Comité de vérification des comptes, le Conseil d'administration, à sa soixante et unième session, a décidé: a) de prolonger d'un an le mandat pour le porter à trois ans, et b) d'aligner le mandat du Comité de vérification des comptes sur celui du Conseil d'administration. C'est pourquoi le mandat du Comité actuel prendra fin en avril 2000.

8. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration est invité à nommer les membres du nouveau Comité de vérification des comptes pour un mandat de trois ans qui prendra fin en avril 2003.

9. La pièce jointe au présent document, communiquée à des fins de référence, indique la nouvelle composition du Conseil d'administration tel qu'élu par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-troisième session le 17 février 2000.

10. À sa soixante-cinquième session, le Conseil d'administration a approuvé le mandat et le règlement intérieur révisés du Comité de vérification des comptes, conformément aux décisions prises à sa soixante et unième session. Ce mandat et ce règlement intérieur révisés sont contenus dans le document EB 98/65/R.38, que l'on peut consulter sur le site Internet du FIDA.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR LE MANDAT DE TROIS ANS COUVRANT 2000, 2001 ET 2002****MEMBRE****MEMBRE SUPPLÉANT****LISTE A**

Canada  
France  
Allemagne  
Italie  
Japon  
Pays-Bas  
Norvège  
États-Unis

Espagne  
Belgique  
Suisse  
Portugal  
Danemark  
Royaume-Uni  
Suède  
Australie

(Les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront leurs sièges pour les deux dernières années du mandat, à savoir 2001 et 2002.)

**LISTE B**

Koweït  
Nigéria  
Arabie saoudite  
Venezuela

Émirats arabes unis  
--  
Indonésie  
Algérie

(Il a été décidé que, pendant la période d'un an allant de février 2000 à février 2001, les pays de la liste B pourraient modifier leur représentation pour inclure tout membre actuellement inéligible susceptible de devenir éligible au Conseil d'administration durant cette période.)

**LISTE C****Sous-liste C1****Afrique**

Angola  
Tunisie

Égypte  
Érythrée

**Sous-liste C2****Europe, Asie et Pacifique**

Chine

Sri Lanka (2000)  
Pakistan (2001 et 2002)

Inde

République de Corée (2000)  
Bangladesh (2001)  
Roumanie (2002)



**Sous-liste C3**

**Amérique latine et Caraïbes**

Brésil  
Mexique

Panama  
Argentine